

# Séminaire sur l'Arrêté des comptes 2007 à Lubumbashi par le Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo (CPCC)

Cette année encore le CPCC a créé l'évènement à Lubumbashi en organisant du 25 Février au 01 Mars 2008 en la salle de conférence de la FEC/Katanga, le séminaire sur l'arrêté des comptes 2007.

L'objectif visé par le séminaire était de permettre aux professionnels de la comptabilité, aux cadres comptables et financiers des entreprises ainsi qu'à tous les opérateurs économiques et miniers de la province du Katanga de clôturer dans les meilleures conditions, les états financiers de l'exercice comptable 2007 en prenant en compte toutes les nouveautés fiscales et comptables intervenues au cours de l'année 2007. Placé sous le haut patronage de son excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Katanga, le séminaire sur l'arrêté des comptes 2007 avait été ouvert et clôturé par le Ministre Provincial de l'Economie, Finances et Commerce du Katanga, Monsieur Léon Tshiakwiza Mulanda.

Le séminaire a connu la participation de plus de 104 cadres comptables et financiers représentant 52 entreprises dont 07 du secteur public et 45 du secteur privé, un juge du tribunal de commerce de Lubumbashi ainsi que des représentants

de la DRGAD/Katanga et de la Division provinciale des Finances ont également pris part à cette action de formation..

Associé avec les inspecteurs de la Direction Provinciale des Impôts du Katanga, ce séminaire a connu un grand succès, renforçant ainsi la présence du CPCC parmi les professionnels de la comptabilité, les cadres comptables et financiers des entreprises ainsi que les opérateurs économiques et miniers de la province cuprifère du Katanga en dispensant et en répondant à leurs différentes préoccupations centrées sur les matières comptables et fiscales.

Plusieurs thèmes avaient été abordés au cours de ce séminaire, notamment :

- L'organisation des opérations de clôture des comptes annuels ;
- La réévaluation des actifs immobilisés ;
- La revue des principales nouveautés comptables et fiscales de l'exercice 2007 et détermination du résultat fiscal, fraudes et pénalités fiscales ;
- L'établissement et remplissage des tableaux de synthèse du PCGC ;
- La publication des Etats Financiers,
- Le Mémento sur l'Arrêté des comptes ;
- Les spécificités comptables du secteur minier ;
- Le traitement fiscal des opérations du secteur minier et

- La démarche d'audit.

De plus, l'attention de tous les opérateurs économiques du Katanga était attirée sur le fait que l'absence de dépôt de leurs tableaux de synthèse, sur imprimés normalisés du Plan Comptable Général Congolais, à la DGI et au CPCC aux échéances légales et réglementaires les exposent à des astreintes et à des pénalités fiscales importantes. Le Ministre Provincial de l'Economie, Finances et Commerce a promis de s'impliquer personnellement pour la réussite de cette opération de mobilisation des recettes au profit du Trésor Public et de la province du Katanga en attirant l'attention des opérateurs économiques récalcitrants et ceux qui enfreignent les dispositions légales et réglementaires en matière de tenue des comptes, de dépôt des états financiers au CPCC et des déclarations fiscales à la DGI, sur le fait la loi sera appliquée dans toute sa rigueur. Et pour paraphraser le chef de l'Etat, il a proclamé la fin de la récréation pour tous les inciviques et a promis de frapper les opérateurs économiques récalcitrants ainsi que ceux qui n'avaient pas déposé leurs tableaux de synthèse des exercices comptables 2004 à 2006 au CPCC.

Les séminaristes ont apprécié la qualité de ce séminaire et ont réclamé l'ouverture d'une antenne du CPCC au Katanga pour mieux encadrer les opérateurs économiques de la province.

Une fois de plus, le CPCC a réussi son pari et a pleinement rempli sa mission à la grande satisfaction de tous.